



Règlement intérieur de l'association BOURK'Gym

Article 1 : Préambule

Le présent règlement est arrêté par le bureau de BOURK'Gym et adopté en assemblée générale, il précise les points non détaillés dans les statuts.

Article 2 : Droits et devoirs des membres de l'association

Toutes les activités proposées par BOURK'Gym doivent se pratiquer dans un esprit d'ouverture, de bénévolat, de tolérance et de respect.

Tout comportement contraire à l'éthique et aux valeurs de l'association pourra donner lieu à une radiation de BOURK'Gym.

Enfin, chaque adhérent est invité à participer aux cours avec sourire et bonne humeur.

Article 3 : Déroulement des activités

3-1 : Carte d'adhésion :

La carte d'adhésion annuelle justifie le versement de la cotisation et l'adhésion à une assurance responsabilité civile. A ce titre, tous les adhérents de l'association doivent se présenter aux cours munis de leur carte d'adhésion pour la saison en cours. Celle-ci peut être demandée par les référents de cours ou les membres du Bureau à l'entrée ou à la sortie de chaque cours tout au long de la saison.

La non présentation de la carte d'adhésion plusieurs fois de suite au même cours peut donner lieu à une exclusion du cours en question.

3-2 : Remboursement de la cotisation :

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise, il ne saurait être exigé un remboursement de celle-ci en cours d'année sauf cas exceptionnel délibéré en bureau.

3-3 : Respect des horaires :

Les salles et les gymnases étant très fréquentés, il est impératif que chacun respecte les horaires pour le bon déroulement des cours et le confort de tous. Les adhérents qui ne peuvent arriver dans la limite du temps d'échauffement doivent choisir un autre cours mieux adapté à leurs contraintes.

Pour des activités telles que yoga, sophrologie ou même pilate, nécessitant relaxation et concentration en début de séance, ces retards perturbent le cours et ne peuvent être tolérés. A chacun de faire preuve d'un minimum de discipline.

ML

3-4 : Respect des locaux :

Afin d'éviter toute dégradation à l'intérieur des locaux, tous les gymnases et salles utilisés sont munis de clés ou de badges et doivent impérativement être fermés à clé à la fin des cours s'il n'y a pas d'autre utilisateur des lieux habilité.

Il est demandé aux adhérents, par mesure d'hygiène, d'utiliser des chaussures propres et adaptées au sport en salle ainsi qu'une serviette de bain destinée à recouvrir le tapis.

3-5 : Respect du matériel :

Le matériel mis à disposition par BOURK'Gym dans les différentes salles est géré en fonction de la demande des animateurs et de la fréquentation des cours ; il ne peut en aucun cas être déplacé d'une salle à l'autre sans l'autorisation du responsable du matériel. En cas de besoin supplémentaire : l'animateur doit s'adresser au responsable du matériel ou aux membres du bureau.

A la fin du cours, il est demandé à chacun de remettre le matériel utilisé à sa place dans les locaux, placards, malles ou caisses prévus à cet effet.

Article 4 : Déclaration d'accident

En cas d'accident, tout adhérent est couvert par l'assurance responsabilité civile de BourK'Gym. Il est donc impératif de le signaler à l'animateur sur le champ, de remplir et signer une déclaration d'accident afin de la transmettre à l'assurance dans les plus brefs délais. Il est rappelé que ce document se trouve avec la pharmacie généralement rangée avec le matériel.

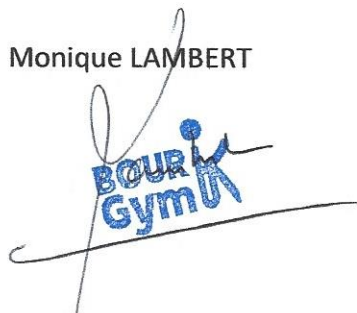
Le présent règlement est porté à la connaissance de tous les membres de l'association au moment de l'inscription. Il est consultable sur le site de l'association BOURK'Gym.

Chaque adhérent s'engage donc à en respecter les termes.

Fait à : Bouffon Brene..... Le 26 novembre 2019

Signature de la Présidente de BOURK'Gym

Monique LAMBERT

The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps the printed name 'Monique LAMBERT'. Below the signature is the logo for 'BOURK'Gym', which consists of the words 'BOUR' and 'Gym' stacked vertically in a stylized, blue, sans-serif font. The logo is also partially overlaid by the signature.

ML